

Tabac : la France en héros, la Belgique à zéro

« En aucun cas, il ne faut commencer l'e-cigarette, si on est non-fumeur. »

Suzanne GABRIELS (TABACSTOP)

2 fois moins cher qu'en France : le tabac à rouler vendu en Belgique attire énormément de frontaliers.

Un nouveau paquet de mesures est annoncé dans la lutte contre le tabac en France. Le fossé se creuse d'un côté et de l'autre de Quiévrain...

● Adrien MOGENET

La ministre française de la Santé, Marisol Touraine, prépare l'artillerie lourde pour cette semaine, a révélé *Le Figaro*, vendredi. Sa cible : les produits du tabac. Les médias français annoncent un arsenal de mesures déployé sur plusieurs fronts : le look des paquets, l'action judiciaire contre les cigarettiers, la cigarette électronique et l'aide au sevrage.

1. Des paquets neutres Le paquet de cigarettes « neutre » ou « générique » est déjà obligatoire dans certains pays comme l'Australie. Les couleurs et logos des marques sont bannis au profit d'une couleur unie, identique pour toutes les marques. Les noms des marques devraient être tous écrits avec une taille et une police de caractères identiques. Seul ornement : les images chocs d'organes endommagés à cause du tabac et les indications telles que « Fumer tue ». Efficace ? Contre les fumeurs invétérés, pas tel-

lement. Mais une étude belge réalisée en 2012 auprès d'adolescents indique en tout cas que ces paquets « neutres » sont moins attrayants aux yeux des jeunes. Les avertissements sanitaires sont également plus visibles.

2. Une possibilité de « class actions »

Les actions judiciaires de groupe sont courantes outre-Atlantique, mais ne font pas partie de la culture judiciaire en France et en Belgique. Outre-Quévrain, cela pourrait désormais être possible. Cette nouvelle législation permettrait à des malades victimes du tabac de s'associer pour attaquer en justice des firmes, notamment des cigarettiers.

3. L'e-cigarette dans le viseur

Le débat sur la cigarette électronique fait rage (voir ci-contre). La ministre française a choisi son camp : elle aurait l'intention d'appliquer au vapotage la même règle qu'à la consommation de tabac, à savoir : l'interdire dans les lieux publics. Par contre, la vente de l'e-ciga-

rette, actuellement réservée aux buralistes, pourrait être autorisée pour d'autres commerçants. Et la publicité pour les cigarettes électroniques ne serait pas interdite.

4. Aider ceux qui veulent en sortir

Enfin, une bonne nouvelle pour les Français qui veulent « en venir tous à bout » mais que le coût des produits alternatifs (patchs, etc.) rebute : le forfait accordé à ces personnes pour les aider à financer l'achat de ces produits serait revu à la hausse. ■

Des malades victimes du tabac pourraient s'associer pour attaquer des cigarettiers en justice.

« Les paquets de cigarettes neutres font très peur à l'industrie du tabac. »

Belgique : «Un gros retard à rattraper»

La Belgique, un paradis pour fumeurs ? En se promenant du côté des frontières française et néerlandaise, on peut avoir cette impression.

Car avec une différence de prix d'un à deux euros le paquet en moyenne, le calcul est vite fait pour des milliers de frontaliers qui passent volontiers la frontière pour s'approvisionner chez nous.

La différence est encore plus flagrante pour le tabac à rouler. Entre la Belgique et la France, c'est du simple au double : 5,60 € en Belgique contre 12,30 € en France, pour un paquet de 50 grammes de la même marque. Le tourisme tabagique bat son

plein près de nos frontières, et même les Anglais du sud font volontiers un petit détour par la côte belge pour s'approvisionner.

La situation en Belgique décourage même la France et les Pays-Bas de durcir davantage leur législation. « Ils voudraient encore augmenter les taxes, mais ils hésitent parce que cela reste beaucoup moins cher en Belgique. Encore plus de Français et de Néerlandais viendraient s'approvisionner en Belgique », note Suzanne Gabriels, manager Prévention tabac pour Tabacstop. Rien de neuf sur la taxation, en effet, dans le nouveau paquet de mesures proposé en France...

Reste que le pouvoir politique reste très (trop) prudent sur ce terrain, en Belgique. « Avec ce nouveau paquet de mesures, la France va beaucoup plus loin. Il y a vraiment un retard à rattraper en Belgique. »

D'autant plus que, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la manière la plus efficace de lutter contre la consommation de tabac est d'en augmenter le prix de vente. De plus, ce genre de mesure découragerait particulièrement les jeunes.

En Belgique, le nombre de fumeurs augmente

Et l'OMS de citer en exemple...

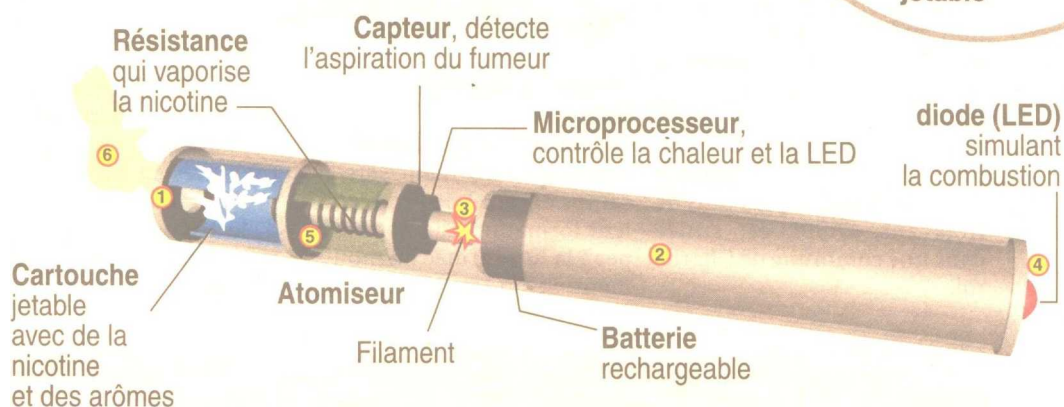
La France, qui a triplé les prix réels des cigarettes entre 1990 et 2015. Résultat : la consommation a diminué de 50 %, et l'impact positif sur la santé publique se fait déjà ressentir, avec une baisse du nombre de cancers du poumon.

En Belgique, la proportion de fumeurs dans la population est passée de 22 % à 27 % de 2012 à 2013. Devant ces désastreuses statistiques, Tabacstop s'est associé à une trentaine d'acteurs belges du secteur de la santé pour lancer un appel au politique : « un doublement du prix du tabac à rouler, ainsi qu'une augmentation du prix des cigarettes de 50 % ». ■

A. Mo.

La cigarette électronique

- 1 Sous l'effet de l'inspiration la valve déclenche le processus.
- 2 La batterie allume la diode et chauffe instantanément le filament de l'atomiseur.
- 3 La température du filament monte à 50-250°C et transforme le e-liquide en gaz.
- 4 La diode s'allume quelques secondes sous l'impulsion électrique reçue de la pile.
- 5 Le gaz formé par l'atomiseur se refroidit et forme de très fines gouttelettes qui constituent le brouillard simulant la fumée d'une cigarette.
- 6 Le brouillard formé est inhalé par le consommateur.



LES « POUR »

« Moins mauvaise pour la santé »

La cigarette électronique, ou e-cigarette est pleine d'avantages aux yeux des « vapoteurs » (ceux qui les fument). Le principal : elle est beaucoup moins nocive que le tabac. *« En absence de combustion, elle ne libère pas de monoxyde de carbone (gaz asphyxiant) ni de substances cancérigènes, contrairement à la fumée du tabac »*, note un avis d'experts de l'Office français de prévention du tabagisme.

Un autre groupe d'experts va plus loin. Dans une lettre ouverte à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ils appellent à encourager la cigarette électronique plutôt qu'à la réprimer. Pour eux, la situation se résume ainsi : « Les

gens fument pour la nicotine, mais meurent de la fumée ». L'e-cigarette, qui contient de la nicotine, répond donc au besoin des fumeurs, tout en leur épargnant les substances nocives du tabac.

Autres avantages : dans l'état actuel de la législation, il est autorisé de vapoter en intérieur. Les vapoteurs soulignent aussi le facteur économique et le côté pratique : vapoter reviendrait environ deux fois moins cher et point de paquet ni de briquet à se coltiner. Enfin, le vapotage signe aussi pour l'entourage, la fin du tabagisme passif. Un fléau qui fait 2 000 victimes par an en Belgique. ■

A. Mo.

LES « CONTRE »

« Une porte d'entrée vers le tabac »

Dans sa proposition initiale, en 2012, la Commission européenne avait recommandé de limiter la vente de cigarettes électroniques aux pharmacies. C'est dire le flou qui entoure encore ce produit.

En l'absence d'études sur les effets à long terme de l'e-cigarette, l'OMS reste très prudente. Principalement en raison de la présence de nicotine dans les liquides des cartouches d'e-cigarettes. Une substance qui, *« qu'elle soit inhalée, ingérée ou en contact direct avec la peau, peut menacer la santé et la sécurité de certaines catégories de la population »*. Les enfants, les jeunes, les femmes enceintes sont

particulièrement concernés.

Une autre raison de se méfier de l'e-cigarette est qu'elle pourrait se transformer en porte d'entrée vers d'autres produits à fumer, plus nocifs. *« L'industrie du tabac cherche à mettre la main sur l'e-cigarette, pour élargir sa palette de produits et se renforcer »*, explique-t-on chez Tabacstop. La manœuvre peut ensuite faciliter le passage de l'e-cigarette vers la cigarette classique, notamment les jeunes qui auraient découvert le geste et l'habitude de l'inhalation avec l'e-cigarette. Moralité ? *« En aucun cas, il ne faut commencer l'e-cigarette, si on est non-fumeur. »* ■